

Atelier D – « Préserver la biodiversité en Europe »

Résolution à destination des jeunes de l'Union européenne

Proposée par : Léonie ASSIER (France), Christoph BAUER (Autriche), Raquel DE LOS PINOS (Espagne), Ilyana HEITZ (France), Anna HOVIUS (Pays-Bas), Stephania ILIADIS (Grèce), Gabija KAZAKIUNAITE (Lituanie), Juan Carlos LUQUE LOPEZ (Espagne), Sofia PINHO (Portugal), Anna QUINAUX (Croatie), Lisa TRANG (France), Paul VONTHRON (France)

Préambule : La biodiversité désigne l'ensemble des milieux naturels et des formes de vie (plantes, animaux, champignons, bactéries...) et leurs interactions. La biodiversité est essentielle, notamment parce qu'elle nous rend de nombreux services : elle répond directement à nos besoins primaires (eau, nourriture, oxygène), contribue au développement des activités humaines (matières premières, énergies...), est essentielle à l'agriculture (pollinisateurs, renouvellement des sols...), nous protège des risques environnementaux. Les activités humaines ont un impact très fort sur la biodiversité. Beaucoup de gens n'ont pas conscience de son importance et de la nécessité de la protéger et de la restaurer. Pourtant chacun et chacune peut agir, dès le plus jeune âge.

Nous avons constaté :

1. De plus en plus espèces animales et végétales sont en danger d'extinction en raison des activités humaines qui causent :

- Une perte d'habitat liée à l'urbanisation et la prédominance des monocultures sur de grandes surfaces agricoles
- L'apparition de carences alimentaires chez les espèces animales liées à la modification de leur environnement
- Une pression de prédation sur certaine espèce liée à un déséquilibre des écosystèmes
- Un taux de mortalité plus élevée en raison des différentes pollutions (chimique, plastique, atmosphérique, lumineuse, sonore)

2. La biodiversité se dégrade très vite. Nous faisons face aujourd'hui à une 6^e extinction des espèces. 75% des milieux terrestres et 40% des écosystèmes marins sont fortement dégradés, 1 million d'espèces sont menacées d'extinction dans le monde. Les actions pour protéger et restaurer la biodiversité sont encore trop peu nombreuses et leur application est trop lente. Nous nous réjouissons de voir que l'Union européenne, dans le cadre du Pacte vert, fasse de la préservation de la biodiversité une de ses priorités, mais cela ne se traduit pas automatiquement à l'échelle des Etats.

3. Il y a une surconsommation et un gaspillage des ressources, comme l'eau ou les produits alimentaires. Cette surconsommation des ressources est également à l'origine de pollutions importantes, donc de la destruction de la biodiversité. C'est le cas par exemple dans l'industrie du textile.

4. Le modèle agricole conventionnel tel que développé en Europe au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale a permis d'augmenter les rendements mais est à l'origine de la destruction de la biodiversité : appauvrissement des sols, pollution des sols et des cours d'eau liée à l'utilisation trop importantes d'intrants. Il existe d'autres modèles agricoles qui permettent de préserver ou de restaurer la biodiversité tel que l'agriculture biologique, l'agroforesterie, ou l'agriculture de conservation. Nous nous réjouissons que l'UE, dans le cadre de sa "Stratégie pour la biodiversité à l'horizon 2030", vise les 25% de terres agricoles en agriculture biologique, à réduire de 50% l'utilisation des pesticides et à interdire les herbicides à base de glyphosate.

5. Le monde économique est soumis aux lois du marché ce qui peut dissuader ses acteurs (industrie, agriculture) d'appliquer des mesures favorables à l'environnement pour rester compétitifs. Les entreprises ont une grande responsabilité dans la destruction de la biodiversité. L'Union européenne a de nombreuses normes environnementales qui concernent les entreprises mais ce n'est pas le cas ailleurs dans le monde. Par exemple pour les produits issus de la pêche, ceux issus de l'Union européenne sont plus vertueux que dans le reste du monde. Le bétail est souvent élevé avec du soja provenant du Brésil et qui est source de déforestation.

6. L'étalement urbain se fait au détriment des espaces naturels.

7. Les aménagements urbains et les axes de transport sont à l'origine du morcellement des espaces naturels. Cela entraîne une perte de continuité écologique et empêche la diversité génétique nécessaire à la survie des espèces.

8. Une augmentation de la pollution de l'air liée aux émissions de gaz à effet de serre surtout liée aux transports et notamment dans et aux abords des espaces urbains.

9. Les acteurs politiques dans les différents pays de l'UE ne sont pas assez impliqués dans la préservation de la biodiversité. Les budgets alloués pour les politiques environnementales, bien qu'en augmentation, ne sont pas suffisants.

10. Il existe différentes stratégies pour préserver et restaurer la biodiversité : créer des zones protégées où les activités anthropiques sont interdites, ce qui peut entraîner des conflits d'usage entre les protecteurs de l'environnement et les acteurs économiques et politiques ; ou trouver des solutions pour que les activités humaines cohabitent avec les autres espèces dans un même espace.

11. A l'échelle européenne, la population a une conscience écologique développée, mais il existe de fortes différences entre les Etats européens. Face à la dégradation et

la disparition rapide de la biodiversité, l'ensemble de la population européenne n'a pas pris la mesure de l'urgence d'une situation qui nous concerne toutes et tous. Cela s'explique car l'état de la biodiversité est une question jugée secondaire face à des phénomènes plus visibles au quotidien comme le réchauffement climatique, la pollution urbaine, le prix des denrées alimentaires et de l'énergie. Or tout est lié.

12. Les gens, et les jeunes en particulier, pensent que leurs actions individuelles ne sont pas efficaces.

13. Le manque d'engagement pour préserver la biodiversité s'explique également par le manque de temps, de connaissances, de moyens, ou encore par le poids des traditions. Il est en effet souvent difficile de changer ses pratiques lorsque cela implique d'aller à l'encontre du système dominant. Par exemple dans le milieu agricole, certaines pratiques se transmettent de génération en génération comme la chasse à certaines espèces animales considérées comme nuisibles ou le fait de laisser les parcelles à nu après récolte. Ces pratiques nuisent à la biodiversité.

14. En termes de protection de l'environnement, le message est souvent culpabilisateur. Nous pensons que ce n'est pas la meilleure façon de faire changer les mentalités et les pratiques.

15. Les différentes générations n'ont pas toutes le même niveau de connaissances et la même vision de la biodiversité. Les jeunes générations sont globalement plus sensibilisées que leurs aînés sur les questions d'écologie.

16. Dans les programmes scolaires des différents pays de l'Union européenne, le sujet de l'environnement n'est pas assez présent, ou il est abordé d'une manière qui ne permet pas la mobilisation des élèves et des enseignants. En effet il s'agit souvent de savoirs théoriques sans aucune application concrète.

17. Dans l'enseignement secondaire dans les différents pays européens, les jeunes ne peuvent pas toujours s'investir dans la défense de l'environnement au sein de leur établissement scolaire. En France, il existe les éco-délégués, mais ces élèves ambassadeurs du développement durable n'ont pas toujours une audience suffisante dans leur établissement, et ce système n'existe pas dans la plupart des autres pays européens.

18. Les métiers liés à l'environnement, et particulièrement la protection et la restauration de la biodiversité, sont peu connus par les jeunes. Face aux enjeux actuels et futurs, l'orientation des jeunes ne met pas assez en avant ces métiers.

Nous demandons :

1.a. Les jeunes doivent s'engager dans le milieu associatif pour la protection de la biodiversité. Les associations de protection de l'environnement oeuvrent concrètement

pour sauvegarder certaines espèces ou certains milieux naturels. Protéger une espèce animale, c'est protéger également son milieu de vie et les autres espèces autour d'elle, donc favoriser la biodiversité dans son ensemble.

1.b Participer au développement de la biodiversité locale. Si le climat le permet, dans un jardin, sur un balcon ou un rebord de fenêtre, il est souhaitable de cultiver des plantes diverses et variées. Végétaliser les espaces urbains et mettre des abris partout où c'est possible comme par exemple des nichoirs ou des hôtels à insectes.

2. Des actions immédiates et rapides de la part des responsables politiques, à toutes les échelles et dans tous les pays de l'Union européenne.

3. Limiter au maximum la surconsommation et consommer de manière plus durable pour économiser les ressources, limiter la pollution et produire moins de déchets. Par exemple, privilégier le vrac et limiter les emballages, pratiquer le recyclage (comme les consignes), acheter des vêtements et des objets de seconde main, réparer les objets plutôt que d'en acheter des neufs.

4. Un soutien aux agriculteurs qui s'engagent et appliquent des mesures agroenvironnementales et climatiques pour répondre aux enjeux environnementaux, comme la plantation de haies, le système du push-pull (plantation de plantes répulsives et attractives pour les espèces nuisibles à proximité des cultures, ce qui est une alternative aux insecticides) ou le maintien d'un couvert végétal après les récoltes pour favoriser la biodiversité. Acheter leurs produits en priorité, entrer dans des associations de maintien de l'activité paysanne.

5.a Chacun et chacune peut faire attention à l'origine géographique et à la méthode de production des produits achetés. Les consommateurs, quel que soit leur âge, ont le pouvoir de soutenir ou de boycotter certains produits ou entreprises en fonction de leur respect de la biodiversité.

5.b. Chacun et chacune peut modifier son régime alimentaire pour avoir un moindre impact sur la biodiversité, comme consommer moins de produits d'origine animale et plus d'origine végétale, ou éviter produits à base d'huile de palme.

6. Les jeunes générations qui quitteront bientôt le domicile de leurs parents devraient abandonner le modèle périurbain et préférer la densification des espaces déjà aménagés (espaces urbains).

7. Veiller à garantir la libre-circulation des espèces en alertant les politiques sur les barrières que constituent les axes de transport pour la faune. Par exemple, écrire aux collectivités locales pour faire une demande de construction d'un tunnel en-dessous d'une route pour permettre à la petite faune de passer d'un côté à l'autre.

8.a. Privilégier les mobilités douces dès que possible : les transports en commun, le vélo, la marche. Demander à ce que les transports en commun soient gratuits pour les jeunes.

8.b. Reconsidérer ses loisirs et privilégier des activités peu polluantes (comme la randonnée) et de proximité plutôt que de prendre l'avion pour des séjours proches et courts.

8.c. Consommer des fruits et des légumes de saison produits localement pour diminuer son empreinte carbone.

9.a Signer des pétitions pour la préservation de la biodiversité est une solution pour montrer aux entreprises et aux responsables politiques que les populations veulent un modèle de production et de consommation plus respectueux de l'environnement.

9.b. En allant voter, les citoyens et les citoyennes expriment leur volonté aux dirigeants politiques. Nous souhaitons que tous les jeunes aient conscience de cet enjeu démocratique et exercent leur droit de vote pour faire des questions environnementales une priorité.

10. La cohabitation entre les activités humaines et les autres espèces est à privilégier. Les jeunes peuvent agir dans le cadre des conseils de jeunes (villes, régions) en invitant les différents acteurs à travailler ensemble pour trouver des consensus ; par exemple, agriculteurs, politiques et associations protectrices de l'environnement.

11. Nous pensons que la coopération est une force et qu'ensemble, il est possible d'avancer plus vite et plus loin. Nous souhaiterions que de l'échelle locale à l'échelle européenne, les différents acteurs puissent coopérer pour échanger et trouver ensemble des solutions :

- en multipliant les coopérations transfrontalières dans le domaine environnemental, à l'image du programme *Interreg Cricetus* entre l'Allemagne et la France pour protéger le Hamster Commun.

- en développant des réseaux entre les particuliers de toute l'Europe pour qu'ils puissent échanger sur leurs pratiques individuelles et collectives (un quartier, une ville) pour préserver la biodiversité (sur le tri des déchets ou la protection des oiseaux par exemple).

12. Pour résoudre ce problème, il faudrait multiplier les actions de sensibilisation à destination de toute la population européenne. Chacun et chacune peut agir à son niveau et chaque geste compte. Les jeunes peuvent notamment s'engager collectivement dans les conseils de jeunes au niveau de leur commune et de leur région.

13. Nous encourageons les jeunes à s'informer et à faire preuve d'esprit critique en questionnant les pratiques reproduites de génération en génération qui peuvent nuire

à la biodiversité. Par exemple, changer les pratiques de jardinage dans sa famille (ne plus utiliser de produits chimiques, laisser des herbes folles pour les insectes).

14. Les jeunes peuvent organiser dans leur établissement scolaire des animations en proposant des solutions concrètes avec plusieurs niveaux d'engagement (par exemple sur les économies d'énergie ou la réduction des déchets). Cela valorisera les actions individuelles et collectives plutôt que de culpabiliser les gens.

15. Les jeunes devraient montrer l'exemple et participer régulièrement à des manifestations pour la défense de la biodiversité ou à des événements collectifs comme les marches de ramassage des déchets.

15. Des formations sur la biodiversité tout au long de la vie. Ces formations seraient organisées au niveau local par différents acteurs.

16.a. Une augmentation du nombre d'activités pédagogiques autour de la biodiversité notamment dans l'enseignement secondaire. Pour susciter l'intérêt des adolescents, il faudrait développer les projets interdisciplinaires autour de la biodiversité, et privilégier le travail de terrain plutôt que la théorie.

16.b. La création dans chaque pays d'une plateforme en ligne accessible à tous les élèves, proposant des idées d'actions concrètes, selon l'âge, pour sauvegarder l'environnement.

16.c. La multiplication de projets mobilisateurs comme des concours ou des débats sur la biodiversité. Ces projets devraient concerner tous les jeunes quel que soit leur âge. Nous demandons à rencontrer des intervenants spécialistes sur des sujets variés.

17.a La généralisation des "éco-délégués" dans tous les établissements scolaires européens, à l'initiative des élèves et de leurs professeurs. Nous voudrions que ces élèves soient force de proposition pour mener des actions dans leur établissement en faveur de l'environnement. Il faudrait également créer des réseaux entre établissements européens pour que les jeunes puissent échanger sur leur pratiques et leurs expériences pour la préservation de l'environnement.

17.b Les jeunes doivent s'informer, informer et partager leurs idées et leurs connaissances sur la biodiversité. Par exemple, ils peuvent créer un journal ou une web radio dans leur lycée avec une rubrique sur l'environnement et la biodiversité.

18. Une amélioration du système d'information à l'orientation pour mieux mettre en avant les métiers de l'environnement. Les jeunes doivent s'informer. Les besoins sont nombreux notamment dans la recherche car les connaissances sur la biodiversité sont encore peu nombreuses.



Direction générale
de l'enseignement
scolaire

